

THE COLLEGE OF
FAMILY PHYSICIANS
OF CANADA



LE COLLÈGE DES
MÉDECINS DE FAMILLE
DU CANADA

Décisions/directions et impacts du Conseil d'administration du CMFC

Décembre 2020 à janvier 2021

Priorités du Conseil d'administration

1 ^{er} BUT : Établir des normes pour former des médecins de famille et les aider à maintenir leurs compétences	2
L'avenir de la médecine familiale.....	2
Maintien des normes en médecine de famille.....	3
2 ^e BUT : Répondre aux besoins changeants en santé de nos communautés.....	4
Lutte contre le racisme.....	4
Offrir aux membres du DPC en ligne produit par des médecins de famille, pour les médecins de famille.....	4
4 ^e BUT : Renforcer notre organisation axée sur les membres.....	5
Mise à jour de notre orientation stratégique	5
Appel de mises en candidature pour l'élection du Conseil d'administration de 2021	5
Évaluation annuelle du Conseil d'administration	5
Attentes à l'égard de la direction	6
Planification de la succession de la Section des chercheurs.....	6
Modifications au règlement administratif d'une section provinciale.....	6
Remboursement pour les bénévoles et honoraires	7

Voici des questions récurrentes qui ont été abordées lors des réunions du Conseil :

- Quelles sont les meilleures façons de soutenir nos membres ?
- Comment pouvons-nous mieux faire connaître la valeur des médecins de famille et de la médecine familiale ?
- Comment pouvons-nous favoriser la prestation en médecine familiale de soins complets et globaux auxquels les patients du Canada ont accès près de chez eux ?

1^{ER} BUT : ÉTABLIR DES NORMES POUR FORMER DES MÉDECINS DE FAMILLE ET LES AIDER À MAINTENIR LEURS COMPÉTENCES

L'avenir de la médecine familiale

En décembre dernier, le Conseil a approuvé le *Profil de formation en résidence pour la médecine de famille de base et les compétences avancées menant aux certificats de compétence additionnelle* (PFR). Il s'agit là d'une importante réalisation. Produit dans la foulée du *Profil professionnel en médecine de famille*, le PFR énonce les finalités d'apprentissage de la résidence.* Ce document est le fruit d'un long processus de consultation avec des médecins de famille de première ligne ayant divers profils de pratique, des médecins de famille universitaires et des apprenants. Le PFR :

- réaffirme l'identité et les valeurs des médecins de famille ;
- met en relief le travail polyvalent des médecins de famille, leur compétence en tant que généralistes et l'interdépendance de leurs modalités de travail ;
- décrit l'image que nous souhaitons donner à la médecine de famille, une image qui montre notre responsabilité sociale, qui légitime et renforce notre valeur au sein du système de santé, qui peut être évaluée, qui établit notre volonté constante d'améliorer la qualité de façon durable et qui engage notre discipline à dispenser des soins complets et globaux et à améliorer la santé de tous les Canadiens et Canadiennes.

En janvier, le Conseil a présenté ses commentaires sur les recommandations du Projet sur les finalités d'apprentissage au Comité sur la spécialité de médecine familiale. Ces recommandations ont été formulées dans l'intention de renforcer la formation des médecins de famille, et donc de favoriser la prestation de soins complets et globaux adaptés aux besoins des communautés. Une attention particulière sera ainsi accordée aux domaines des soins de courte durée, des soins hospitaliers, des soins de longue durée et des soins à domicile, ainsi qu'à l'équité, la diversité et la lutte contre le racisme. À ces fins, nous comptons :

- soutenir la mise en œuvre du PFR ;

* Collège des médecins de famille du Canada. *Profil professionnel en médecine de famille*. Mississauga (ON) : Collège des médecins de famille du Canada ; 2018. Dans : https://portal.cfpc.ca/resourcesdocs/uploadedFiles/About_Us/FM-Professional-Profile-FR.pdf. Date de consultation : le 19 janvier 2021.

- accroître la capacité du CMFC d'évaluer les résultats et les finalités de la formation et de combler les lacunes, d'évaluer les tendances et les défis en éducation.

Le Conseil s'attend à recevoir pour approbation les recommandations finales du Projet sur les finalités d'apprentissage au mois de février.

Le Conseil a également fourni des indications concernant les Certificats de compétence additionnelle (CCA). Il a notamment été question de l'importance des CCA pour promouvoir la globalité des soins en médecine de famille, tout en valorisant l'acquisition de compétences avancées qui répondent aux besoins des communautés et qui permettent, en particulier dans les milieux ruraux ou éloignés, de prodiguer aux patients des soins près de chez eux. Voici donc ce que nous avons résolu :

- Le CMFC publiera une déclaration décrivant les attentes envers les médecins de famille titulaires de Certificats de compétence additionnelle (CCA), qui s'alignera sur le PFR.
Les médecins titulaires de CCA font partie intégrante de la vision du Centre de médecine de famille. En faisant mieux connaître leur rôle, nous pourrions clarifier les attentes que cela implique, tant dans l'exercice de la médecine que dans la formation.[†]
- Nous finaliserons les critères qui répondent aux attentes du CMFC en ce qui a trait à la raison d'être et aux objectifs des CCA en médecine familiale. Ces critères aideront par ailleurs à évaluer les propositions de nouveaux CCA. Notre ouverture à l'établissement de nouveaux CCA reflète la nécessité constante de répondre aux besoins toujours changeants des communautés.
- Nous définirons une voie d'admissibilité par la pratique permettant aux médecins de famille d'acquiescer un CCA.

Grâce à ce travail, nous souhaitons rehausser le profil de la médecine de famille auprès de tous nos membres.

Maintien des normes en médecine de famille

Le Conseil d'administration et le Bureau des examens et de la certification se sont réunis en décembre dernier. La réunion a porté sur les efforts communs pour créer et mettre à jour nos processus respectifs et pour améliorer notre coordination et nos communications. C'est au Bureau des examens et de la certification qu'incombe la responsabilité essentielle de maintenir les normes en médecine de famille.

[†] Collège des médecins de famille du Canada. Centre de médecine de famille [site Web]. <https://patientsmedicalhome.ca/fr/>. Date de consultation : le 19 janvier 2021.

2^E BUT : RÉPONDRE AUX BESOINS CHANGEANTS EN SANTÉ DE NOS COMMUNAUTÉS

Lutte contre le racisme

Le CMFC prend très au sérieux son rôle dans la lutte contre le racisme systémique en éducation médicale, en recherche, dans l'exercice de la médecine et envers ses membres. Le Conseil du CMFC a eu de longues discussions à ce sujet et est déterminé à mettre en œuvre des mesures concrètes.

Offrir aux membres des activités de DPC en ligne créées par des médecins de famille, pour les médecins de famille

Les membres ont réagi de façon très favorable aux initiatives de DPC pratiques fondées sur les données probantes et aux outils d'amélioration de la pratique que nous avons créés pour les médecins de famille. Le Conseil sait combien l'accès à cette information est utile pour nos membres.

Le financement alloué initialement par le Conseil pour soutenir ces efforts était d'une période de trois ans. Le Conseil a prolongé ce financement jusqu'à la fin novembre 2023. En février, restez à l'affût de nouvelles au sujet de CMFCApprendre, le nouveau portail de cyberapprentissage contenant nos activités de DPC et nos outils de pratique.

4^E BUT : RENFORCER NOTRE ORGANISATION AXÉE SUR LES MEMBRES

Mise à jour de notre orientation stratégique

Le Conseil et l'équipe de direction s'engagent à réfléchir aux perturbations majeures, y compris la pandémie, qui touchent la société, la discipline de médecine de famille, les cabinets de médecins de famille et le CMFC en tant qu'organisation. Le Conseil, l'équipe de direction et les dirigeants élus et le personnel cadre des sections provinciales ont travaillé ensemble à trouver des perspectives stratégiques, des thèmes émergents qui pourraient être des catalyseurs ou des éléments perturbateurs. Le Conseil et l'équipe de direction continueront de travailler sur cette question à la fin du mois de janvier.

Appel de mises en candidature pour l'élection du Conseil d'administration de 2021

Restez à l'affût ! L'appel de mises en candidature sera lancé en début février. Êtes-vous à la recherche d'une occasion de leadership ? Avez-vous un ou une collègue qui serait, selon vous, un excellent ajout au Conseil d'administration ?

Le Conseil a approuvé les attributs prioritaires pour le recrutement de deux personnes aux postes d'administrateur général devant être pourvus à l'élection de 2021. La nomination de la présidente désignée et du secrétaire-trésorier ainsi que le second mandat d'une administratrice générale actuellement en poste ont été approuvés.

Évaluation annuelle du Conseil d'administration

Le Conseil remercie les dirigeants des sections provinciales, les présidents de comités et de sections spéciales, les directeurs de départements universitaires de médecine de famille et l'équipe de direction pour leur participation à notre évaluation annuelle.

Le Conseil a mûrement examiné les commentaires qui ont été partagés et en a tiré beaucoup de leçons et de points à améliorer, y compris en ce qui a trait aux communications. Nous travaillerons maintenant à l'amélioration des communications du Conseil et de nos relations avec :

- nos membres, au sujet de nos activités ;
- les dirigeants des sections provinciales ; et
- l'équipe de direction

Attentes à l'égard de la direction

Il incombe au Conseil d'administration de définir les attentes à l'égard de la direction, lesquelles décrivent les diverses fonctions de l'organisation et les responsabilités partagées de la directrice générale et chef de la direction, et des directeurs généraux. La directrice générale et chef de la direction présente un rapport de ces fonctions, que le Conseil examine chaque année. Le Conseil a approuvé deux changements :

- i. Dans la section « Interactions avec les publics », le mandat général du CMFC a été clarifié : En tant qu'organisation axée sur les membres, son mandat est à l'égard de ses membres et englobe l'éducation, le plaidoyer et le soutien. En tant qu'organisation d'agrément et de certification, le mandat du CMFC est d'établir les normes d'agrément et de certification dans l'intérêt général du public. Des normes de certification rigoureuses doivent s'inscrire dans l'évaluation de la compétence et dans le mandat de responsabilité sociale de notre profession. Elles permettent de valider le travail qu'effectuent chaque jour nos membres médecins de famille et de mieux faire reconnaître la valeur des médecins de famille et de la médecine de famille.
- ii. Le rôle de la directrice générale et chef de la direction a été décrit relativement à l'intégration de la Fondation pour l'avancement de la médecine familiale (FAMF) dans les activités du CMFC, afin que la FAMF puisse soutenir plus efficacement le Collège et ses membres par la philanthropie.

Planification de la succession de la Section des chercheurs

Le Conseil a approuvé la nomination de D^{re} Vivian Ramsden de Saskatoon au poste de présidente désignée de la Section des chercheurs. D^{re} Ramsden succédera à D^r Marshall Godwin pour un mandat de deux ans à la présidence lors de l'Assemblée annuelle des membres de 2021.

Modifications au règlement administratif d'une section provinciale

Le Conseil d'administration a approuvé les modifications proposées au règlement administratif de la section provinciale de l'Alberta. Le conseil d'administration et le personnel de la section provinciale les soumettront à ses membres pour considération.

Remboursement pour les bénévoles et honoraires

Notre nouvelle Politique de remboursement pour les bénévoles du CMFC a été distribuée aux bénévoles qui travaillent actuellement pour le Collège (tous les membres des groupes, des comités et des conseils), et elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Dans certains aspects de notre travail, nous faisons appel à des experts en la matière (p. ex., rédacteurs de questions d'examen, évaluateurs de programmes de DPC) pour produire des livrables précis pour le compte du CMFC qui ne pourraient être produits sans leur expertise.

Le Conseil a approuvé une politique sur les honoraires des experts en la matière pour expliquer en détail qui a droit à des honoraires et la façon de déterminer leur montant.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous à cathycervin@cfpc.ca ou à flemire@cfpc.ca, ou veuillez écrire à Sarah Scott, directrice, Gouvernance et planification stratégique (sscott@cfpc.ca).

Catherine Cervin, MD, CCMF, FCMF, MAEd
Présidente et présidente du Conseil d'administration

Francine Lemire, MD CM, CCMF, FCMF, CAÉ, IAS.A
Directrice générale et chef de la direction